

1. Édito ; Kouchner, étranger dans son ministère
2. Tribune : DGCID, le silence des agneaux ?
3. Rémunérations
4. Brèves - billet d'humeur

Syndicat C.F.D.T. du Ministère des Affaires étrangères
57, boulevard des Invalides
75700 PARIS
Téléphone : 01.53.69.36.99
Télécopie : 01.53.69.37.34
e-mail : cfdt-mae.paris@diplomatie.gouv.fr
site internet : www.cfdt-mae.fr

Le ministre des affaires étrangères persona non grata à la sous-direction des visas

La sous-direction des visas (SDV), ancienne sous-direction de la circulation des étrangers (SDCE), est composée uniquement d'agents du MAEE. Elle est hébergée dans les locaux du MAEE à Nantes, mais elle est placée depuis le 1er janvier 2008 sous l'autorité du ministre de l'immigration.



En février dernier, les militants de la CFDT avaient été surpris que leur ministre Kouchner, lors de sa visite aux collègues nantais, n'ait pas salué les agents de ce service. Une rapide rencontre du ministre avec quelques agents de la SDV présents dans le hall de Breil 4 avait tout de même été organisée au pied levé.

Nous avons appris depuis, de source très bien informée, que le ministre de l'immigration avait tout simplement interdit au ministre des affaires étrangères et européennes de visiter les locaux de cette sous-direction, lui-même n'y étant jamais venu !

Le ministre Kouchner s'étant courtoisement exécuté, proposons en retour que le jour où le ministre Hortefeux honorerait de sa présence les locaux qui lui sont affectés à Nantes il s'y rende par la fenêtre afin que chacun préserve son territoire... ↗

Édito

Cher(e) camarade,

La dernière plaquette de présentation de la DGCID s'intitule pompeusement « le meilleur de nous pour un monde meilleur » : les collègues du réseau culturel en Égypte apprécieront la pertinence du slogan !

Le conflit social déclenché par le directeur du CFCC du Caire et d'Alexandrie - avec le soutien sans faille du directeur général adjoint de la coopération internationale et du développement — fournit un parfait échantillon de toutes les erreurs à ne pas commettre en matière de gestion des ressources humaines :

- en bâclant le dialogue social, la direction de l'établissement a privé les intéressés d'un plan social et des départs volontaires, négociés collectivement ;
- en ignorant délibérément le droit du travail égyptien, le CFCC piétine le principe de « respect du droit local » érigé en dogme par ce ministère depuis 10 ans. Ainsi, il tente le passage en force, faisant courir le risque d'une condamnation du ministère ;
- en se renvoyant la « patate chaude » entre la DGA (« c'est l'affaire de la DGCID »),

la DGCID (« on a consulté l'avocat du poste ») et le cabinet du ministre, la démonstration est faite à nouveau que les agents de droit local du réseau culturel ne sont pas gérés ;

• en s'y prenant ainsi le MAEE ternit son image... et l'image de la France. Comme l'écrit justement le président de l'ADFE – Français du Monde dans son courrier récent à Bernard Kouchner, « en une semaine de séjour sur place j'ai été impressionné par le trouble profond que cette affaire a semé dans la communauté française d'Égypte et chez les amis de la France. Elle a même ému l'opinion égyptienne dans son ensemble, en raison de l'écho qu'elle a reçu dans la presse. Au-delà du principe de ces licenciements, qui auraient dû être expliqués et justifiés même si beaucoup paraissent d'emblée abusifs, c'est la forme expéditive et brutale de leur mise en œuvre qui a profondément choqué. Contrairement à ce que l'on a pu vous dire et vous faire écrire, il est malheureusement clair à l'étude du dossier que des règles élémentaires du droit local n'ont pas été respectées. L'image de la France en sort ternie aux yeux de tous. »

Amitiés syndicales
Le secrétaire général,
Thierry Duboc

DGCID : le silence des agneaux ?

Entre RGPP et Livre blanc, entre cabinets et réunions d'arbitrages, se poursuit la vente à la découpe de la DGCID. Certes, après presque dix ans d'existence, il était temps de tout remettre à plat. Tout change et le modèle d'une Régie, empêtrée dans toutes les contraintes d'une administration centrale, n'était plus tenable pour gérer de façon réactive, et dans un monde hautement compétitif, l'action culturelle et la coopération internationale de la France.

Mais pourquoi faut-il que la réflexion des décideurs s'oriente vers les plus mauvaises solutions possibles : une dispersion des fonctions d'opérateur de la DGCID en deux ou trois agences, peut-être plus, et une gestion au quotidien des personnels culturels confiée à une Direction générale de l'administration qui les a toujours considérés comme une population de second rayon, comparée aux agents du « cœur de métier » diplomatique ?

Tout ceci, semble-t-il, par crainte de créer une Agence trop puissante pour être aisément contrôlée. En organisant la dispersion, l'on faciliterait l'exercice de la tutelle. En gardant la gestion directe des personnels culturels, on s'assurerait de leur soumission hiérarchique.

Mais comment ne pas voir qu'en agissant ainsi, l'on est en train d'installer sur deux parallèles des agences parisiennes, dotées certes de moyens d'action mais sans réseau, et un réseau sans moyens ? Comment ne pas voir que ces agences succédant à la DGCID seront, prises une

à une, en dessous du pouvoir séparateur de l'œil dans un environnement où il s'agit de tenter d'exister aux côtés de la Banque mondiale ou du Fonds européen de développement ? Comment ne pas voir que sera ainsi brisé le continuum de toutes les activités de coopération – culturelle, scientifique, technologique, de bonne gouvernance... – qui convergent vers le développement humain ?

Notre ministère a-t-il perdu à ce point confiance en lui-même qu'il se juge incapable d'exercer le pilotage stratégique d'une agence puissante, cohérente, dotée à la fois des moyens et des personnels nécessaires, occupant en matière de coopération et de francophonie tout le terrain laissé libre par l'Agence française de développement d'une part, par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger d'autre part ?

Il suffirait pourtant qu'il se dote précisément d'une Direction générale du développement humain, traitant avec la hauteur de vues nécessaire de la diversité culturelle, du développement politique, économique et social, de la protection de l'environnement, de la régulation du marché mondial et des droits de l'Homme. Une telle direction, à condition qu'elle se dote de moyens d'évaluation et d'analyse adéquats, aurait toute la légitimité et toute l'autorité pour assurer la tutelle politique, non seulement de l'agence héritière de la DGCID, mais aussi de l'AFD et de l'AEFE.

Là, l'on aurait enfin les moyens d'une action extérieure cohérente, bien mieux qu'en se voyant octroyer la présidence ou le secrétariat de tel conseil ou comité que l'on nous fait

en ce moment miroiter. Car le « cœur de métier » de la diplomatie de demain, ce sera, et de façon de plus en plus pressante, l'organisation de la société internationale pour lutter contre la faim, contre le réchauffement climatique, contre l'oppression, contre la pauvreté matérielle et culturelle. Allons-nous passer à côté ?

✎ François Nicoullaud
Agent à la retraite

Plateforme revendicative du syndicat CFDT-MAE pour les rémunérations à l'administration centrale et à l'étranger

Le contexte budgétaire est morose mais les marges de manœuvre existent. Les suppressions d'emploi génèrent en effet des « retours catégoriels », c'est-à-dire une masse salariale égale à 50 % des économies ainsi réalisées. La CFDT demande que cette manne budgétaire soit répartie équitablement entre les agents d'administration centrale, les recrutés locaux et les collègues expatriés. Nos trois priorités sont la **revalorisation des primes pour les agents de catégorie B et C à l'administration centrale, le rétablissement des avancements à l'ancienneté pour nos collègues recrutés locaux** et la mise en place de **tableaux de vocations** pour les agents de catégorie C et de la filière DSI. Nous tenons compte également – en vertu du principe de réalité – des pistes de travail déjà évoquées par l'administration dans les réunions de concertation syndicale.

I – Rémunérations à l'administration centrale

Pouvoir d'achat des agents publics : l'UFFA-CFDT n'a pas signé l'accord salarial qui prévoyait la revalorisation du point d'indice pour 2008 (0,5% au 1^{er} mars et 0,3% au 1^{er} octobre), le jugeant très insuffisant au regard de l'inflation (1,6%). Elle a par contre signé le dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) pour les agents dont la rémunération indiciaire n'aurait pas suivi l'inflation sur une période de référence.

Vous ajoutez à votre salaire le paiement des heures travaillées qui ne vous avaient pas été payées et vous gagnerez forcément plus !



...et si on rajoute les augmentations qu'on a demandées et qu'on n'a pas obtenues, on double notre salaire !!



Réforme des primes de langues, en priorité pour les agents de catégorie C. Actuellement, au MAEE, une trentaine d'agents seulement en bénéficient ; il faut mieux prendre en compte le fait que la maîtrise des langues étrangères est une spécificité au MAEE et est souvent nécessaire, voire indispensable, dans l'intérêt du service.

Relèvement des montants de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) versée aux agents de catégorie C et aux agents de catégorie B aux premiers échelons, en fonction en région parisienne, pour compenser le coût du logement.

Extension de l'indemnité de fonctions et de résultats (IFR) aux agents de catégorie B expérimentés ou exerçant des fonctions à responsabilité (taux majoré), à la place de la

nouvelle bonification indiciaire (NBI), et recyclage de cette dernière au profit des agents de catégorie C.

Le ministère de la fonction publique réfléchit à la création d'une indemnité de fonction et d'objectifs, remplaçant les primes existantes et comprenant une part liée aux fonctions et une autre liée au mérite qui serait très importante : l'enveloppe globale a été multipliée par deux entre 2005 et 2007 ce qui fait désormais du MAEE l'administration centrale dans laquelle la rémunération au mérite est la plus répandue. La CFDT ne souhaite pas aller au-delà et estime qu'après un bilan décevant en 2007, la poursuite de l'expérimentation, en 2008, devra être évaluée attentivement.

Mise en place d'un cadre réglementaire salarial pour les agents contractuels (ante Le Pors et Dutreil), revalorisation de leur indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTTS) et attribution de l'IFR.

2 – Rémunérations à l'étranger

Pour les recrutés locaux, suppression de la limite de 0,9 % du montant de la masse salariale pour les avancements, mise à niveau des grilles de rémunération, harmonisation des rémunérations entre les RL des ambassades et ceux du réseau culturel, amélioration de la protection sociale (maladie-maternité-accident du travail, indemnité de fin de fonction, retraite, action sociale).

Rémunération ou compensation forfaitaire des astreintes, heures supplémentaires et permanences effectuées par les agents en poste à l'étranger (la CFDT a déjà déposé cinq vagues de contentieux devant le Conseil d'Etat).

Maintien de la totalité des indemnités de résidence à l'étranger en cas de congé de maladie et d'accident du travail y compris pour les agents contractuels. L'administration nous affirme qu'elle a fait son travail et que le dossier est bloqué à Bercy...

Refonte et mise en cohérence des grilles d'indemnités de résidence (IR) et élaboration de tableaux des vocations pour les agents de catégorie C et pour ceux de la filière des communications afin de mieux prendre en compte les fonctions exercées (secrétariat de chef de poste, secrétariat, visas, intendant, comptable, agent ressources...). Par ailleurs, la CFDT dénonce le non-changement de grille d'IR des agents en poste à l'étranger bénéficiant d'un avancement de grade ou d'échelon plus d'un an après leur prise de fonction et/ou nommés à des postes à plus haute responsabilité. Cette règle, inéquitable et démotivante, est en totale contradiction avec les déclarations du gouvernement de mieux rémunérer les fonctionnaires. De même, la CFDT dénonce le caractère contestable des détachements sur contrat, contraire aux déclarations de l'administration en faveur d'une meilleure prise en compte des fonctions exercées à l'étranger. En effet, lorsqu'on fait appel à des gens de l'extérieur, il faut les traiter de la même manière !

Enfin, faute d'assurances fiables de la part de l'administration, la CFDT appelle à la plus grande vigilance sur le maintien des bonifications pour services hors d'Europe, l'audit RGPP ayant fait une proposition visant à les supprimer purement et simplement. ➔

Bilan de deux mois d'activité intense dans les sections syndicales CFDT-MAE

- **en mai** : création de deux sections syndicales, à Bogota et à Taipei. La section de Maputo se mobilise contre les mises à la retraite d'office ;
- **en juin** : la section de Varsovie dépose un préavis de grève pour

défendre un pouvoir d'achat en chute libre. La section de Brasília se mobilise et profite d'une mission du directeur général de l'administration pour « sauver » la couverture maladie des recrutés locaux. Du 13 au 19 juin, les sections syndicales de

Santiago du Chili, de Bucarest, du Caire et d'Alexandrie sont représentées au comité technique paritaire ministériel, à Paris. Et pendant ce temps-là en Égypte, après la grève, le tribunal ! (voir l'édito en 1^{ère} page).

Name-dropping

Notre article du mois dernier intitulé « Le quai d'Orsay Terre d'Asile » a eu un indéniable succès, mais plusieurs lecteurs nous signalent des oublis. L'un d'eux, par exemple, nous écrit : « M. Donnedieu de Vabres, Renaud de son prénom, et ex-ministre de son état, figure dans l'organigramme du service de la Présidence française de l'Union européenne en tant qu'ambassadeur chargé de la dimension culturelle. Tout un pro-

gramme ! (...) Il pourrait se trouver agacé de ne pas apparaître dans votre relevé, ce qu'il pourrait interpréter comme le fait que vous n'avez pas remarqué ses talents émérites. Il pourrait donc en prendre ombrage au point de vous attaquer pour discrimination à son égard par rapport aux autres éminentes personnalités mentionnées dans votre article. Aussi, pour vous éviter un tel procès, je vous suggère

de publier promptement un complément pour lui rendre tous les honneurs qui lui reviennent ».

On nous signale aussi, tout récemment, un décret du 27 mai 2008 « portant nomination d'un ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République française auprès de la République de Malte ». Il s'agit de M. Daniel Rondeau, journaliste et romancier.

La parité femmes/hommes au MAE : la lutte continue

Quand le docteur Kouchner s'engage en faveur de la parité femmes/hommes au MAE afin notamment de « favoriser (un) équilibre harmonieux entre vie professionnelle et vie privée », on ne peut qu'approuver.

Lorsque le ministre demande dans sa note aux agents en date du 6 juin 2008 qu'on ne convoque pas de réunions après 17h, il fait droit et on s'en réjouit, à une revendication, soutenue par la CFDT, de l'association Femmes et diplomatie. A cet égard, on souhaite que soient prises en compte dans un avenir proche, l'ensemble des propositions défendues par cette association et nous-mêmes, à savoir :

- le badgeage généralisé pour cibler les charges de travail excessives

- l'expérimentation du télétravail
- le respect du droit à la formation
- l'aménagement du temps de travail

De même lorsque le ministre annonce dans cette même note, le lancement d'un « appel d'offre pour la réservation de 25 berceaux dans une crèche à proximité du nouveau site de la Convention », il fait écho à notre engagement constant pour la prise en compte d'équipements collectifs dans le plan d'aménagement des nouveaux locaux. Un combat pas gagné d'avance si l'on en juge par l'impréparation qui, semble-t-il, a entouré des sujets aussi importants que l'installation de la médecine de prévention et du dispensaire de soins dans la nouvelle implantation du ministère...

Toutefois, la CFDT ne peut que regretter, à l'instar de l'association Femmes et diplomatie, l'absence de femmes dans la composition du conseil des affaires étrangères comme leur faible proportion dans les dernières promotions dans le corps des ministres plénipotentiaires.

Espérons que le prochain plan triennal 2009-2011 pour l'égalité hommes-femmes permettra des avancées concrètes et significatives à cet égard. La CFDT y veillera, car, comme le rappelait Françoise Milewski lors de la journée des femmes diplomates, l'égalité professionnelle femmes/hommes est un élément essentiel de justice sociale. ➤

 Christian Rosique
Permanent syndical